

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 20 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale par intérim, Mme Maude Prud'homme Séguin, Responsable des communications et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

**ÉTAIT ABSENTE** la conseillère Rita Jain.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **362-22**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **363-22**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 par règlement;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

### **363-22 (suite)**

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1247-22 – Règlement établissant les taux de la taxe foncière et les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2023 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **364-22**

#### **AFFECTATION D'UN MONTANT DE 540 000,00 \$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté était de 2 451 289,00 \$ au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le budget 2022 a prévu l'utilisation de 540 000,00 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise l'affectation de 540 000,00 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent fonctionnement affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **365-22**

#### **AFFECTATION D'UN MONTANT DE 277 284,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022**

ATTENDU QUE le budget 2022 prévoyait un montant de 277 284,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

**365-22 (suite)**

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Publicité journaux – Conseil	02-110-00-341	500,00 \$
Honoraires professionnels autres - Greffe	02-110-01-419	9 000,00 \$
Prog. fonctionnel et technique hôtel de ville	02-130-00-411	10 000,00 \$
Plan stratégique - Administration	02-130-00-419	15 000,00 \$
Papeterie – Administration	02-130-00-670	2 000,00 \$
Hon. prof. informatique – Communication	02-141-00-414	2 000,00 \$
Hon. professionnels autres – Communication	02-141-00-419	27 500,00 \$
Articles promotionnel – Communication	02-141-00-690	2 000,00 \$
Campagne de vitesse – Communication	02-141-01-459	5 000,00 \$
Honoraires juridiques – Ressources humaines	02-160-00-412	2 300,00 \$
Réclamation dommages-intérêts – RH	02-190-00-995	750,00 \$
Frais déplacement – Incendie	02-220-00-310	500,00 \$
Congrès et délégation – Incendie	02-220-00-346	1 000,00 \$
Honoraires juridiques - Incendie	02-220-00-412	1 000,00 \$
Services techniques – Incendie	02-220-00-442	1 150,00 \$
Location machineries – Incendie	02-220-00-516	1 350,00 \$
Bois – Incendie	02-220-00-624	450,00 \$
Articles quincaillerie -Incendie	02-220-00-641	500,00 \$
Articles nettoyage – Incendie	02-220-00-660	800,00 \$
Fournitures médicales – Incendie	02-220-00-675	390,00 \$
Biens durables machineries, équip. – Incendie	02-220-00-725	1 000,00 \$
Entretien et réparations machineries – Incendie	02-220-01-526	500,00 \$
Entretien et réparations pneus – Incendie	02-220-02-525	1 000,00 \$
Honoraires juridiques – Voirie	02-220-00-412	5 000,00 \$
Hon. prof. – Étude sécurité route 105 – Voirie	02-355-00-411	10 000,00 \$
Biens durables sonde niveau – Eau potable	02-412-30-725	1 575,00 \$
Vidange bassin – Eaux usées	02-415-20-522	5 250,00 \$
Publications – Environnement	02-470-00-345	2 000,00 \$
Services techniques – Environnement	02-470-00-453	3 000,00 \$
Renaturalisation berges - Environnement	02-470-00-629	5 000,00 \$
Affiches plantes dangereuses – Environnement	02-470-00-725	2 500,00 \$
Services techniques autres – Environnement	02-470-02-459	57 050,00 \$
Frais déplacement – Urbanisme	02-610-00-310	425,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	11 000,00 \$
Formation – Urbanisme	02-610-00-454	3 000,00 \$
Diverses cotisations – Urbanisme	02-610-00-494	2 700,00 \$
Nourriture – Urbanisme	02-610-00-610	1 500,00 \$
Équipements bureau – Urbanisme	02-610-00-726	1 400,00 \$
Publications – Sentiers et parc	02-701-50-345	1 642,00 \$
Consultation et concept parc ados et lieu rass.	02-701-50-411	30 000,00 \$
Honoraires juridiques – Loisirs et culture	02-701-50-412	3 000,00 \$
Hon. professionnels autres – Loisirs et culture	02-701-50-419	20 000,00 \$
Granulats projet Musie – Loisirs et culture	02-701-50-621	1 500,00 \$
Vêtements – Loisirs et culture	02-701-70-650	1 000,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	700,00 \$
Cotisations – Bibliothèque	02-702-30-494	4 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	3 157,00 \$
Location autobus – Bibliothèque	02-702-30-515	1 100,00 \$

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

### **365-22 (suite)**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MONTANT</b>
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	10 000,00 \$
Panneaux sentier Prés Perdus – Loisirs	02-702-59-725	3 000,00 \$
Publicité - Mardis en musique	02-702-90-341	500,00 \$
Publications - Mardis en musique	02-702-90-345	240,00 \$
Services techniques – Loisirs et culture	02-702-90-447	355,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>277 284,00 \$</b>

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2022 un montant de 277 284,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant en 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **366-22**

#### **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – SECTEUR MILL**

ATTENDU QUE des taxes de secteur sont perçues pour le service de la dette et pour les activités de fonctionnement pour le réseau d'égouts du secteur Mill;

ATTENDU QUE des taxes ont été perçues en trop dans le passé;

ATTENDU QUE ces trop-perçus ont été réservés dans un excédent de fonctionnement affecté pour ce secteur;

ATTENDU QUE cet excédent de fonctionnement affecté doit servir à réduire les taxes futures des contribuables de ce secteur;

ATTENDU QUE le budget 2022 prévoyait l'utilisation de 4 560,00 \$ de l'excédent affecté pour le secteur Mill;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

### **366-22 (suite)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise l'affectation de 4 560,00 \$ du poste budgétaire 59-131-03-000 (Excédent de fonctionnement affecté - Secteur Mill) au poste budgétaire 03-510-00-001 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté – Secteur Mill).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **367-22**

#### **PAIEMENT DES DÉPENSES 2022 À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

ATTENDU QUE par les résolutions numéros 440-15, 462-18, 464-19, 413-20 et 456-21, diverses dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été réservées dans l'excédent de fonctionnement affecté;

ATTENDU QUE les dépenses suivantes ont été réalisées ou partiellement réalisées au cours de l'année 2022 :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MONTANT</b>
Frais déplacement – Conseil	02-110-00-310	1 500,00 \$
Traduction - Conseil	02-110-01-459	1 000,00 \$
Formation – Greffe	02-120-00-454	1 550,00 \$
Traduction – Greffe	02-120-01-459	1 000,00 \$
Frais juridiques - Administration	02-130-00-412	15 482,00 \$
Formation - Administration	02-130-00-454	1 093,00 \$
Nourriture - Administration	02-130-00-610	1 000,00 \$
Pièces et accessoires – Administration	02-130-00-649	11,00 \$
Papeterie – Administration	02-130-00-670	5 000,00 \$
Frais poste – Communication	02-141-00-321	1 000,00 \$
Publicité journaux – Communication	02-141-00-341	600,00 \$
Publications – Communication	02-141-00-345	2 400,00 \$
Hon. prof. informatique – Communication	02-141-00-414	1 500,00 \$
Formation – Communication	02-141-00-454	800,00 \$
Abonnements – Communication	02-141-00-494	2 300,00 \$
Remb. activités physiques employés – RH	02-160-10-999	1 500,00 \$
Frais déplacement – Incendie	02-220-00-310	823,00 \$
Publicité journaux – Incendie	02-220-00-341	400,00 \$
Publications – Incendie	02-220-00-345	262,47 \$
Publicité autres – Incendie	02-220-00-349	900,00 \$
Formations – Incendie	02-220-00-454	1 182,00 \$
Réceptions – Incendie	02-220-00-493	1 400,00 \$

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

**367-22 (suite)**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MONTANT</b>
Abonnements – Incendie	02-220-00-494	500,00 \$
Entretien bâtiments – Incendie	02-220-00-522	2 500,00 \$
Remplacement grillage drain caserne no.1	02-220-00-522	3 000,00 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	2 195,00 \$
Articles ménagers – Incendie	02-220-00-665	200,00 \$
Papeterie – Incendie	02-220-00-670	1 700,00 \$
Fournitures médicales – Incendie	02-220-00-675	490,00 \$
Biens non durables – Incendie	02-220-00-690	600,00 \$
Biens durables autres – Incendie	02-220-00-729	3 000,00 \$
Cellulaires – Incendie	02-220-01-331	2 500,00 \$
Réparations véhicules – Incendie	02-220-01-525	4 500,00 \$
Essence – Incendie	02-220-01-631	2 000,00 \$
Diesel – Incendie	02-220-02-631	5 000,00 \$
Repas citoyens – résidents – Incendie	02-230-00-610	1 250,00 \$
Salaires temporaires – Voirie	02-320-00-141	43 000,00 \$
Étude dégradation chaussée – Voirie	02-320-00-411	70 000,00 \$
Lignage et marquage – Voirie	02-320-00-521	900,00 \$
Formation – Voirie	02-320-00-454	13 700,00 \$
Scellement fissures & déboisement – Voirie	02-320-00-521	30 000,00 \$
Ensemencement – Voirie	02-320-00-629	27 967,00 \$
Essence – Voirie	02-320-01-631	1 900,00 \$
Garantie prolongée – Voirie	02-320-02-429	4 230,00 \$
Diesel - Voirie	02-320-02-631	10 000,00 \$
Salaires temps supp. – Déneigement	02-330-00-142	39 000,00 \$
Produits chimiques – Déneigement	02-330-00-635	50 000,00 \$
Garantie prolongée – Déneigement	02-330-02-429	4 230,00 \$
Diesel – Déneigement	02-330-02-631	20 000,00 \$
Salaires temporaires – Entretien	02-390-00-141	23 000,00 \$
Formations – Entretien	02-390-00-454	1 007,00 \$
Formation RCR – Entretien	02-390-00-454	400,00 \$
Logiciel AquaGeo – Eau potable	02-412-30-414	1 185,00 \$
Caisson membranes et lavage – Eau potable	02-412-30-522	15 225,00 \$
Formation plan directeur pluvial centre-village	02-413-30-454	2 255,00 \$
Impression accroche-porte avis ébullition	02-413-30-670	444,00 \$
Frais poste - Environnement	02-470-00-321	7,00 \$
Location véhicule – Environnement	02-470-00-515	1 900,00 \$
Verdissement – Environnement	02-470-00-629	9 500,00 \$
Services techniques – Environnement	02-470-01-459	2 000,00 \$
Essence – Environnement	02-470-01-631	228,00 \$
Frais déplacement – Urbanisme	02-610-00-310	275,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	15 148,00 \$
Hon. professionnels autres – Urbanisme	02-610-00-419	8 380,00 \$
Nourriture – Urbanisme	02-610-00-610	1 000,00 \$
Traduction – Urbanisme	02-610-01-459	3 915,00 \$
Programmes et cours – Centres communautaires	02-701-20-447	660,00 \$
Électricité - Centre Meredith	02-701-27-681	30 000,00 \$
Salaires temporaires – Patinoires	02-701-30-141	7 000,00 \$
Contribution à organismes – Patinoires	02-701-30-970	6 795,00 \$
Publications – Sentiers et parc	02-701-50-345	742,00 \$
Étude géotechnique sentier Ruisseau	02-701-50-411	11 495,00 \$

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

**367-22 (suite)**

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Émondage parcs et sentiers	02-701-50-522	2 000,00 \$
Salaires temporaires – Bibliothèque	02-702-30-141	5 000,00 \$
Déplacements – Bibliothèque	02-702-30-310	315,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	1 150,00 \$
Hon. prof. informatique – Bibliothèque	02-702-30-414	584,00 \$
Formation – Bibliothèque	02-702-30-454	48,00 \$
Cotisations – Bibliothèque	02-702-30-494	4 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	1 557,00 \$
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	10 000,00 \$
Publicité – Mardis en musique	02-702-90-341	515,00 \$
Investissements – Administration	03-310-04-000	12 000,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>566 795,47 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise l'affectation de 566 795,47 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté) pour le paiement de ces dépenses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**368-22**

**ANNULATION DES AFFECTATIONS DE 2022**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé un surplus affecté au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) pour des dépenses budgétées, mais non réalisées au cours d'un exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses devaient être réalisées au cours d'un exercice subséquent;

ATTENDU QUE certaines de ces dépenses ne seront pas réalisées ou que partiellement réalisées et qu'elles doivent être annulées pour libérer l'excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant;

ATTENDU QUE ces dépenses sont les suivantes :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Pièces et accessoires – Administration	02-130-00-649	289,00 \$
Publications – Communication	02-141-00-345	2 000,00 \$
Publications – Incendie	02-220-00-345	37,53 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	305,00 \$

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

**368-22 (suite)**

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Pièces et accessoires – Administration	02-130-00-649	289,00 \$
Publications – Communication	02-141-00-345	2 000,00 \$
Publications – Incendie	02-220-00-345	37,53 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	305,00 \$
Étude ravin Hudson – Voirie (correction)	02-320-00-411	(2 200,00 \$)
Licence JMAP (chef équipe) – Voirie	02-320-00-494	2 300,00 \$
Ensemencement – Voirie	02-320-00-629	7 533,00 \$
Formations – Entretien	02-390-00-454	193,00 \$
Impression accroche-porte avis ébullition	02-413-30-670	156,00 \$
Frais poste – Environnement	02-470-00-321	1 923,00 \$
Publicité journaux – Urbanisme	02-610-00-341	4 230,00 \$
Jardins communautaires – Centres commun.	02-701-20-722	500,00 \$
Entretien et réparations – Travaux correctifs	02-701-27-523	913,65 \$
Déplacement – Bibliothèque	02-702-30-310	865,00 \$
Promos bibliothèque et bénévoles	02-702-30-345	1 000,00 \$
Investissements – Travaux publics	03-310-03-000	13 750,00 \$
Investissements – Travaux publics	23-040-00-724	20 737,71 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>54 532,89 \$</b>

ATTENDU QUE le montant total de ces dépenses est de 54 532,89 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise l'annulation de ces affectations au montant de 54 532,89 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) au poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**369-22**

**CONFIRMATION DES TRAVAUX POUR LE « PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION »**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022**

### **369-22 (suite)**

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil de la Municipalité de Chelsea approuve les dépenses d'un montant de 159 404,13 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **370-22**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale par intérim

---

Pierre Guénard  
Maire